

## Nos revendications locales (entre autres) exprimées à Mr le Président

### Emploi:

- Aucune suppression de postes.
- Dé-précarisation des contractuels avec stagiarisation.
- Pas de mutualisation, ni de privatisation des missions de service public.
- Des recrutements en statut de la fonction publique.

### Temps de travail :

- Maintien et négociations des acquis sur le temps de travail et sur les jours exceptionnels.
- Ré-ouvrir le dialogue sur le télétravail.

### Condition de travail :

- Amélioration des conditions de travail (EPI, Matériels d'entretien électrique, équipements collègues...)
- Ouvrir des commissions « Santé vie au travail et reclassement » en lien étroit avec les élus du CHSCT (ou élus CAP).
- Encadrement par le dialogue et le respect.

### Carrière-rémunération :

- Équilibrage des IFSE entre les filières :  
**rouvrir la négociation sur la filière technique.**

- Reprise de la concertation entre l'administration et les élus des personnels des CAP pour les avancements et les promotions internes.
- Nomination de l'agent dès la réussite à un examen ou concours.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

La FSU réaffirme qu'elle sera toujours dans la concertation, le dialogue et ce, dans l'intérêt des agents que nous représentons et dans l'intérêt des services publics que nous défendons.

**Nous sommes élus sur les 3 piliers de notre profession de foi :**

**Respect, reconnaissance, revalorisation  
pour les personnels et le service public.**

## Assistants familiales/ AS placement

La FSU a rencontré le service du placement ce mardi 9 novembre.

Un dialogue riche et des échanges instructifs des deux côtés.

Nous sommes tombés d'accord sur la réouverture du chantier du règlement intérieur des ASSFAM qui se transformerait en support technique à l'ensemble des acteurs de ce service.

Les représentants du personnel seront associés à la finalité des documents.

Des instances de dialogue entre personnels sont et seront mis également en place afin de fluidifier les rapports entre agents impliqués quels que soient leurs statuts.

**La FSU approuve cette volonté, nous jugerons aux actes.**



## Temps de travail : destruction annoncée de nos acquis

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein. Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022. En effet, l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités.

La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Aussi, tous les congés accordés réduisant la durée du temps travail effectif sans base légale ou réglementaires ne peuvent plus être maintenus (exemples : jour d'ancienneté, jour du maire ou du président, congés de pré-retraite, ponts, etc...).

**LA FONCTION PUBLIQUE  
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA  
LA DÉTRUIRE.**

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !



Compte tenu des incidences de la crise sanitaire liée au Covid-19, la DGCL (direction générale des collectivités territoriales) a apporté des précisions sur la date butoir pour délibérer :

**Mise en place en janvier 2023 pour les départements et régions.**

**Au CD82 :**

**Mise en place pour janvier 2023.**

**Une année riche en négociations à venir.**

**Référents :**  
Michel REYNES  
mich82@free.fr  
Tél. 06.73.70.91.33  
Nicolas PICOURET  
nicolas.picouret@ledepartement82.fr  
Tél. 06.22.37.27.15

Lydie BENCE  
lydie.bence@ledepartement82.fr  
06.20.58.81.94  
Fabienne LEFORT  
lefortfabienne@gmail.com  
Ou : fsuterritoriale82@gmail.com

**Routes**  
Pascal DELSOL  
tél : 06.08.82.10.93  
delpass.82@gmail.com  
Jonathan DARCOURT  
Tél : 06.15.60.69.83  
darcourtjohn@gmail.com

**Hygiène et sécurité**  
Christophe BORBALAS  
chris.borbalas82@gmail.com  
Tél. 06.71.52.67.22

**Et tout les militants de terrain...**



« Celui qui combat peut perdre,  
celui qui ne combat pas a déjà perdu »

**À vos  
claviers!!!**

**La FSU met en place  
une consultation des  
agents à ce sujet.**

Cette consultation s'opère par vos contributions sur notre boîte mail :

***snuter-fsu82@ledepartement82.fr***

Les adhérents de la FSU y occupent une place privilégiée, cela va de soi.

Néanmoins, élus de TOUS les personnels nous sollicitons vos attentes, vos interrogations, vos suggestions de cette manière.

Chaque contribution que vous nous adresserez devra être nominatif et donc non anonyme.